

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL du 4 JUIN 2020

COMPTE-RENDU

- **Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal**

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et en vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22), le conseil municipal a délégué au maire un certain nombre de ses compétences. Les décisions ainsi prises dans le cadre de ces délégations feront l'objet d'un compte-rendu régulier au Conseil Municipal.

- **Délégations du Maire et indemnités des élus** :

Madame le Maire a informé le Conseil Municipal des délégations données aux élus suivants :

- **Monsieur Philippe Boscher, 1^{er} Adjoint :**
 - **Travaux** : entretien et investissements liés aux bâtiments, terrains, réseaux et à la voirie.
 - **Déploiement des technologies de communication**
 - **Gestion des équipements sportifs**
 - **Urbanisme** : autorisations et Plan Local d'Urbanisme
- **Madame Christine BRETON, 2^{ème} Ajointe :**
 - **Action sociale** : communale et intercommunale, protection de la population (plan communal de sauvegarde)
 - **Affaires scolaires, péri-scolaires, enfance, jeunesse**
 - **Information communale**
 - **Fleurissement et espaces verts**
- **Monsieur Gérard Beuve, 3^{ème} Adjoint :**
 - **Animation** : vie associative, festivités, tourisme et bénévolat (chemins de randonnées et patrimoine)
 - **Opérations funéraires et règlement du cimetière**
 - **Logements locatifs communaux**
 - **Interventions nécessaires à la gestion quotidienne communale.**
- **Madame Linda BRIAND, conseillère municipale déléguée :**
 - **Conseil municipal d'enfants**
 - **Bibliothèque**
 - **Formation des élus**

Après lecture du tableau des indemnités de Fonction mensuelles maximum pouvant être versées au Maire, Adjoints et Conseillers Municipaux des communes de 1000 à 3499 habitants, le Conseil Municipal a fixé les indemnités comme suit:

Fonction	indice terminal	% maximum	% voté
Maire	3889.4	51.60%	50.00%
Adjoints		19.80%	16.50%
Conseiller délégué			5.00%
TOTAL		111 %	104.50 %

COMMUNE DE LANDEHEN

CONSEIL MUNICIPAL du 4 JUIN 2020

• Décisions du Maire depuis le 16 mars 2020

- Travaux de points à temps automatiques : les travaux de points à temps ont été confiés à l'entreprise moins-disante : Lessard pour un montant HT de 10 200.00 €.
- Stratégie bocagère – programme de remplacement d'une peupleraie par un bosquet de feuillus à la Ville Méen et *plantations en bordure du chemin menant à la Fontaine Saint-Guihen et derrière le terrain de football* : Les travaux ont été confiés à la Sarl Alain Hervé de Noyal, moins disante pour un montant de 3 050 € HT.
- Travaux bassin de rétention au Joncheray : Les travaux ont été confiés à l'entreprise GUEGUEN TP, moins disante pour un montant de 4600 € HT.
- Acquisitions de masques pour la population : Une commande de 1300 masques en tissu « grand public » adulte, a été passée auprès de la Communauté d'Agglomération, représentant un masque pour 90 % de la population de la commune, pour un montant d'environ 6000 €, avant déduction de l'aide de l'Etat (1 € par masque).

• Centre Communal d'Action Sociale :

Après avoir exposé le rôle du Centre Communal d'action Sociale, le Conseil Municipal fixe à 10 le nombre de membres du CCAS dont la moitié de conseillers municipaux. Les autres membres sont nommés par le Maire, Président du CCAS, et représentent des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, proposés par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées.

Les représentants du conseil municipal au CCAS sont les suivants : Christine BRETON, Isabelle GICQUEL, Chrystèle LEFORT, Jérôme LEYRIT et Fabienne PERRO.

• Les Commissions Communales

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Madame Le maire a informé l'assemblée des différentes commissions à mettre en place pour travailler les sujets qui seront ensuite délibérés en Conseil Municipal. Deux commissions sont d'ores et déjà constituées au vu des dossiers en cours. Les autres commissions seront constituées, pour certaines d'entre elles, en fonction des dossiers tout au long du mandat. Le Maire reste président des commissions.

- Commission Bâtiments, Travaux, : Philippe BOSCHER, Gérard BEUVE, David GAUBERT, Eric Minier, Corentin POILVET, Benoit ROUAULT. La Commission se réunira le 22 juin 2020.

- Commission Numérique : Gérard BEUVE, Linda BRIAND, Jérôme LEYRIT, Eric MINIER, Murielle NICOLAS. La commission se réunira le 17 juin 2020 pour le projet « Numérique profitant à tous les costarmoricains ».

COMMUNE DE LANDEHEN

CONSEIL MUNICIPAL du 4 JUIN 2020

- **Aménagement du Bourg : rue de Bon Abri et rue de la Fontaine** : Une présentation technique et financière a été donnée au Conseil Municipal.

- **Animations avec Lamballe Terre & Mer**

En raison de l'impossibilité de maintenir des festivités de grande envergure sur le Territoire, Lamballe Terre et Mer propose des animations avec les compagnies locales. Le Conseil Municipal a décidé de se joindre à cette initiative. La logistique sera prise en charge par la Communauté d'Agglomération, la Commune prenant en charge le coût de la (des) animation(s).

- **Réouverture de certains bâtiments au public**

Dans le cadre de la phase 2 du déconfinement, le Conseil a été informé des conditions de réouverture de certaines salles et services communaux : bibliothèque, Maison du Temps Libre, Salle des Fêtes, Manoir des Salles, Salle omnisport, aire de jeux et jeux de boules couverts, la salle polyvalente étant réservée à l'accueil des enfants déjeunant au restaurant scolaire.

- **Entretien des espaces communaux extérieurs**

Le Conseil a été informé des modalités de la disparition du Waipuna, service de Lamballe Terre et Mer, qui assurait le désherbage des voies, trottoirs, parking et cimetière. Le Conseil a donné son accord pour tester en location différents équipements de désherbage.

Prochain Conseil Municipal : prévu le 25 juin 2020 à 20 h.

Affiché le 10 juin 2020